



**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 261-26
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 195-19, LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 196-19 ET LE
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 201-19
POUR LES ZONES DU MILIEU VILLAGEOIS DESSERVIS PAR
L'AQUEDUC.**

**Lors de la session régulière du Conseil de la Municipalité tenue le
20 mai 2026, le Conseil a adopté par la résolution 26-05-20-162
le règlement 261-26 modifiant le règlement de zonage numéro
195-19, le règlement de lotissement numéro 196-19 et le
règlement sur les permis et certificats numéro 201-19 pour les
zones du milieu villageois desservis par l'aqueduc.**

**Toute personne intéressée peut consulter le texte complet du
règlement au bureau de la Municipalité situé au 28, rue
Principale, Saint-Sixte du lundi au jeudi entre 8h00 et 16h00, ou
sur le site web de la Municipalité à l'adresse :**

<https://www.saintsixte.ca/>

Michel Tardif

Directeur général, greffier-trésorier par intérim

25 mai 2026